



Le bulletin d'information de votre Régime supplémentaire de rentes

Une année en halène

L'année 2018 a été encore une année plus difficile avec 6 mois négatifs sur douze. Le Fonds Général avec un rendement net de -3,13 % et ce malgré un début d'année 2018 avec deux rebonds en janvier ainsi que les mois d'avril, mai, juin. Nos études sur nos stratégies complémentaires pour pallier à la grande volatilité des actions boursières ont été bonnes malgré la fin d'année. Dès janvier 2019, le tout était récupéré puisque nous avons obtenu 3,66% au Fonds Général.

Nous continuons nos efforts avec comme objectif complémentaire de réduire la volatilité (hauts et bas) par une exposition moins grande aux marchés boursiers. Or, comme un investissement plus important au marché obligataire pourrait affecter les rendements, nous nous tournerons plutôt vers les produits alternatifs qui devraient nous offrir une diversification plus porteuse. Outre le marché immobilier commercial canadien (10 %), nous avons étudié quelques pistes de diversification en immobilier mondial puisque le fonds de stratégies mondiales à rendement ab-

solu (GARS) (10 %) offert par la firme Manuvie (anciennement Standard Life) devait être liquidé suite aux sous-performances qu'il nous avait livrées en 2017, mais surtout en 2018. Nous restons vigilants, car la courbe de croissance qui perdure depuis près de dix ans devait arriver à un réajustement des marchés boursiers. Ce réajustement est toujours près de nous (du moins selon les analystes). Par l'ensemble de ses mesures que nous avons prises en 2018, nous croyons assurer une meilleure position défensive à notre caisse, dans un contexte mondial toujours difficile même si nous parlons de croissance faible, et ce, tout en espérant un rendement intéressant.

Autre véhicule pour les participants

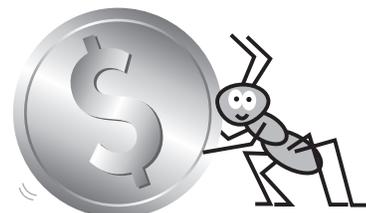
Le Fonds Transition qui est offert pour les participants de 50 ans et plus sert à protéger le capital en fin de parcours avant la retraite. Celui-ci est composé d'environ 80 % de revenus fixes et de 20 % d'un fonds commun d'actions. L'horizon d'utilisation recommandé de

ce fonds est d'environ de 18 à 24 mois précédents la retraite.

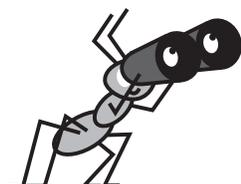
En 2018 notre gestionnaire Letko Brosseau a utilisé sa souplesse de 10% ce qui a mené ce fonds à être plus autour de 30 % actions et 70% revenus fixes pour un rendement de -1,33%. En janvier nous avons récupéré cette perte avec un rendement de 1,96%.

Enfin, le Fonds Intermédiaire est offert aux participants de 50 ans et plus pour réduire leur risque en regard du Fonds Général. Ce Fonds Intermédiaire est composé à 50 % du Fonds Général et à 50% du Fonds Transition et vise les membres qui veulent réduire le risque entre 50 ans et leur retraite effective.

À suivre en page 2



FONDS GÉNÉRAL



PREMIER TRIMESTRE 2019

Rendement brut
du Fonds Général :

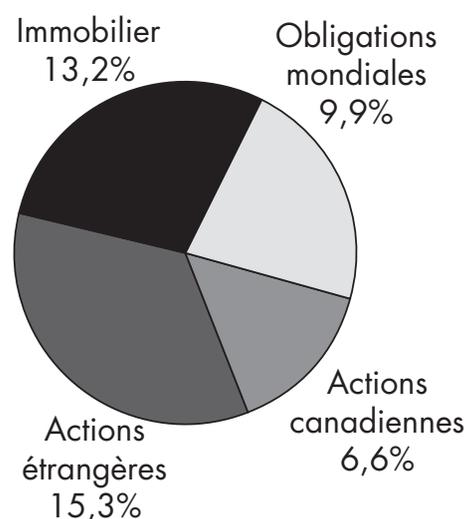
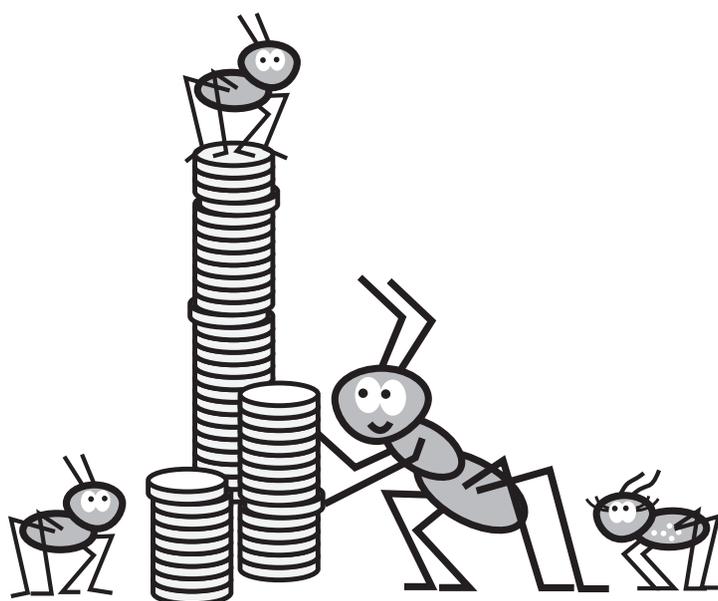
6,59 %

Indice de
comparaison :

7,02 %

Performance des gestionnaires du Fonds Général au 31 mars 2019

	31 mars 2019		
	Rend.	Indice	V.A.
Obligations mondiales (Manuvie)	4,06%	0,16%	3,90%
Actions canadiennes (Fidelity)	13,28%	13,29%	-0,01%
Actions mondiales (Mawer)	10,22%	10,02%	0,20%
Fonds équilibré (Letko Brosseau)	6,62%	8,67%	-2,05%
Immobilier (Manuvie)	1,41%	1,50%	-0,09%
Immobilier (UBS)	s.o.	s.o.	s.o.
Rendement portefeuille	6,59%	7,02%	-0,43 %



Suite de la page 1

Une année en halène (suite)

Des outils pour les membres

Plusieurs outils sont à votre disposition pour mieux connaître votre caisse de retraite et votre dossier personnel. Vous pouvez aller sur le site <https://mon.saiadnet.qc.ca>, vous y trouverez vos documents personnels, les rendements, la répartition de la caisse ainsi que vos montants accumulés et un outil de planification. L'inscription est maintenant en ligne (<https://mon.saiadnet.qc.ca/DemandeAccesAutomatique/AccesVID>) et nous vous suggérons une adresse courriel personnelle, car s'il y a brisure du lien d'emploi ou maladie, vous aurez toujours accès surtout lorsque vous oubliez votre mot de passe et que celui-ci est envoyé chez l'employeur. Le site du syndicat <http://sevl-scfp-2815.com/fond-de-pension/> vous offre aussi une multitude d'outils tels que les numéros passés de *La cigale et la fourmi*, le *Mot de l'administrateur* qui pourra répondre à de nombreuses questions, plusieurs formulaires et davantage. Le cours de préparation à la retraite se tiendra les 18, 19 et 20 octobre 2019 et est déjà à pleine capacité, mais si nous avons assez d'inscriptions je crois bien pouvoir persuader Vidéotron d'en planifier un troisième cette année au mois de novembre : alors, inscrivez-vous!

Au plaisir de vous servir

Guy Gagné,

Président du Comité de retraite - Région Ouest

Régime supplémentaire de rentes des employés syndiqués de Vidéotron Ltée — Région Ouest du Québec

Survol des rendements des caisses de retraite et des marchés financiers — 1er trimestre 2019

Indice SAI des fonds équilibrés

L'ensemble des marchés boursiers ont rebondi au premier trimestre suite à la correction de décembre dernier. Depuis le début de l'année, l'indice SAI des fonds équilibrés a progressé de 8,6 %.

Obligations canadiennes

Le trimestre a été marqué par l'inversion de la courbe, les taux de rendement à échéance d'obligations types du gouvernement canadien de 10 ans ayant diminué sous la barre des taux des bons du Trésor 91 jours. La descente des taux de rendement à échéance du gouvernement canadien, combinée au rétrécissement des écarts de crédit des obligations provinciales et corporatives qui s'étaient élargis en décembre dernier ont tous les deux contribué au rendement trimestriel des obligations canadiennes de 3,9 % (indice FTSE TMX Canada Univers).

1. La Banque du Canada a décidé de maintenir le taux de financement à un jour à 1,75 % à deux reprises depuis le 5 décembre dernier. Celle-ci justifie cette mesure, entre autres par le conflit commercial entre la Chine et les États-Unis et le niveau de l'endettement des ménages canadiens.

2. La Réserve fédérale américaine (Fed), qui initialement tenait un discours de politique monétaire restrictive avec possiblement trois hausses de taux en 2019, a changé son discours en décembre dernier, au même moment où la bourse était en déclin, puis encore une fois en mars, en indiquant que selon les nouvelles prévisions économiques, un resserrement monétaire n'était plus nécessaire en 2019. Il s'ensuit que la Fed a laissé son taux directeur inchangé à 2,50 % au cours du trimestre.

3. Au niveau du rendement des secteurs, la baisse de taux a profité davantage aux rendements des obligations provinciales (+5,2 %) qu'aux obligations corporatives (+4,0 %) et fédérales (+2,5 %).

Actions canadiennes

La progression du marché boursier canadien, représenté par l'indice de référence S&P/TSX, a été de l'ordre de 13,3 % au cours des trois derniers mois, ce qui a permis aux investisseurs canadiens

d'annuler les pertes importantes accusées au cours du trimestre précédent.

1. Au Canada comme aux États-Unis, la pause sur les hausses des taux d'intérêt de la Banque du Canada a contribué au regain du marché, notamment avec la diminution des inquiétudes relativement à l'endettement et à l'immobilier.

2. L'ensemble des secteurs de l'indice ont gagné du terrain au cours du premier trimestre. En tête de file, on y retrouve le secteur de la santé (+49,0 %), propulsé principalement par les titres de cannabis, tandis qu'au dernier rang, on y retrouve le secteur des matériaux (+8,5 %).

3. Ce sont les actions de sociétés à moyenne capitalisation pour lesquelles le rebond du dernier trimestre a été le plus profitable. Les rendements des indices S&P/TSX Small Cap, S&P/TSX Mid Cap et S&P/TSX 60 ont été de +10,7 %, +15,8 % et +12,5 %, respectivement.

Actions mondiales

L'optimisme des investisseurs a été encouragé par la progression des discussions relatives aux échanges commerciaux entre les États-Unis et la Chine ainsi que la pause sur les hausses de taux d'intérêt. Les actions mondiales des marchés développés, représentées par l'indice de marché MSCI Monde, ont grimpé de 10,0 % en dollars canadiens.

1. L'appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain a eu pour effet de réduire les gains des investisseurs, lorsque calculés en dollars canadiens (+10,0 %) plutôt qu'en devises locales (+12,6 %).

2. L'indice de marché américain, le S&P 500 \$ US, a gagné 13,6 % au cours du trimestre. Le changement de ton de la Fed ainsi que la performance des actions du secteur des technologies de l'information ont fortement contribué à la performance de l'indice.

3. Soutenu par le discours plus accommodant des banques centrales, le rendement des actions de la zone euro et du Royaume-Uni a également rebondi durant le trimestre, et ce,

malgré les inquiétudes concernant la croissance économique et le Brexit. Au final, l'indice MSCI EAEO (devises locales) progresse de 10,6 % pour le trimestre.

4. Les actions des marchés émergents ont enregistré un rendement de 9,83 % au premier trimestre (MSCI EM devises locales). En Chine, les commentateurs accommodants de la Fed et la décision des États-Unis de suspendre les hausses de tarifs de 200 milliards de dollars de marchandises chinoises ainsi que le soutien continu du gouvernement à l'économie chinoise ont tous été bénéfiques.

Indices	1T 2019
Indice SAI des fonds équilibrés ¹	8,56%
FTSE TMX Canada Univers	3,91%
S&P / TSX	13,29%
MSCI Monde	
– \$ CA	10,02%
– devises locales	12,61%
S&P 500	
– \$ CA	11,16%
– \$ US	13,65%
MSCI EAEO	
– \$ CA	7,57%
– devises locales	10,59%
MSCI EM	
– \$ CA	7,53%
– devises locales	9,83%

¹La composition de l'indice SAI des fonds équilibrés est : 40% FTSE TMX Canada Univers, 30% S&P/TSX et 30% MSCI Monde.

Médianes SAI	1T 2019
Fonds équilibrés	8,13%
Obligations canadiennes	3,92%
Actions canadiennes	11,65%
Actions américaines	11,17%
Actions mondiales	9,98%
Actions internationales	8,05%
Actions marchés émergents	7,79%



MOT DE L'ADMINISTRATEUR

Le régime de retraite en cas de décès

Si je décède avant de prendre ma retraite, qui héritera des sommes d'argent qui sont détenues à mon nom dans le régime de retraite? Voilà une question qui nous est posée fréquemment et qui requiert certaines précisions lorsqu'on y répond.

Les sommes détenues dans votre régime de retraite sont régies par la *Loi fédérale de 1985 sur les normes de prestation de pension*. Les règles de cette loi

relatives au paiement des prestations de décès ont été modifiées en 2011.

Au décès d'un participant avant sa retraite, son conjoint¹ survivant a préférence sur toute personne lorsqu'il s'agit de déterminer à qui revient la prestation de décès. En l'absence de conjoint, le bénéficiaire désigné ou, à défaut de bénéficiaire désigné, la succession du participant a droit à la prestation de décès.

La prestation de décès est égale à la valeur de la prestation de pension que le participant aurait eu droit s'il avait cessé de participer au régime à la date de son décès, soit la valeur du compte de cotisations du participant et, s'il y a lieu, de son compte de cotisations volontaires accumulées avec intérêt jusqu'à la date de transfert.

Les choix de versement de la prestation sont différents selon qui en est le bénéficiaire :

Bénéficiaire	Sommes immobilisées	Sommes non immobilisées
Conjoint ¹	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Conserver les sommes au nom du conjoint dans le régime ✓ Transfert dans un autre régime de retraite si celui-ci le permet ✓ Transfert REER immobilisé ✓ Transfert FRV/FRVR ✓ Achat d'une rente immédiate 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Conserver les sommes au nom du conjoint dans le régime ✓ Remboursement au comptant ✓ Transfert dans un autre régime de retraite si celui-ci le permet ✓ Transfert REER ✓ Transfert FERR
Bénéficiaire désigné ou succession	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Remboursement au comptant 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Remboursement au comptant

À noter que les cotisations sont non immobilisées si leur valeur est inférieure à 20% du maximum des gains admissibles ce qui équivaut à 11 180 \$ pour l'année 2018. Les cotisations volontaires sont toujours non immobilisées.

Important

Le conjoint est défini comme étant la personne (incluant celle de même sexe) avec qui le participant vit dans une relation conjugale depuis au moins 1 an,

même s'il est encore marié avec son ancien conjoint. S'il ne vit pas dans une relation conjugale avec une autre personne, le conjoint est l'épouse ou l'époux marié.

¹ Selon la définition du régime, "conjoint" signifie :

- i) La personne qui vit depuis au moins un an avec le participant dans une relation conjugale (conjoint de fait) ou; **sinon**
- ii) La personne unie au participant par les liens du mariage.



COMITÉ DE RETRAITE

REPRÉSENTANTS DES EMPLOYÉ(E)S

Guy Gagné, président
514 527-4637, poste 232
guy.gagne@sevl2815.com

Maxime Leblanc, vice-président
438 397-4766
maxime.leblanc@sevl2815.com

Pierre-Nicolas Metthé, vice-président
514 554-4355
pierre nicolas.metthe@sevl2815.com

REPRÉSENTANTS DE L'EMPLOYEUR

Roxanne Doucet
514 380-6628
roxanne.doucet@videotron.com

Ariane Rivard Bourgon
514 372-5261

Stéphanie Laramée
514 759-2639

MEMBRE INDÉPENDANT

Martin Larose
mlarose@scfp.ca



Vous pouvez obtenir de l'information sur votre Régime supplémentaire de rentes ou vous procurer les formulaires relatifs au Service de la rémunération et des avantages sociaux, situé au 612, rue St-Jacques, bureau 700.

LA CIGALE & LA FOURMI

Une production SEVL 2815

Chargé de projet
Guy Gagné
SEVL-2815

Graphisme
Marcel Huot
Atelier québécois

Révision
Guy Gagné
SEVL-2815

